

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 09 septembre 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
02 septembre 2022
Date d'affichage : 02 septembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : **19**
Nombre de membres
en exercice : **16**
Nombre de membres présents : **10**
Nombre de votants : **15**

**OBJET : Autorisation de
signature de la convention
entre la Commune de la Bathie
et le CIAS ARLYSERE pour la
mise à disposition de la salle
annexe de la salle polyvalente
dans le cadre de la mise en
place d'ateliers seniors**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 09 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à Monsieur Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT. Messieurs Frédéric BUENO (procuration à Madame Gilda STRAPPAZZON), Frédéric MOLINAS (procuration à Madame Armelle MOLINAS).

Monsieur Damien SANTON a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du CIAS Arlysère en date du 09 juin 2022 relative à la convention avec la Commune de la Bathie pour la mise à disposition de locaux dans le cadre des animations seniors du CIAS Arlysère

Monsieur le 1er adjoint expose que dans le cadre de la mise en place des ateliers financés par la Conférence des Financeurs (CDF), le CIAS Arlysère propose des animations à destination des personnes de 60 ans et plus résidant sur le territoire.

Ces animations vont être proposées dans différentes communes du territoire Arlysère dont la commune de la Bathie.

Ainsi, il convient de mettre en place une convention de mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente au profit du CIAS Arlysère dans le cadre des ateliers Equilibre. Cette mise à disposition de locaux sera établie à titre gratuit.

Le projet de convention est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente, au profit du CIAS Arlysère, dans le cadre des animations seniors comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ci-annexée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 15

VOTE POUR : 15

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Monique ROSSET-LANCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20220909-D09-09-09-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2022

